

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 Mars 2024



<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 4 Présents : 23 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le 5 mars à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en Salle des Fêtes sous la présidence de Madame Jocelyne MALFIGAN, doyenne des conseillers municipaux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 23-02-2024 <u>Date d'affichage</u> 23-02-2024</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, DELEMER Bernard, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, , Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN et Sandrine SPARTY</p> <p>ABSENT :</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS :</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS, Frédérique FERREIRA, Éric EGO</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Audrey VERHAEGHE</p>

Délibération n°2/2024/LM/SM

Objet : Election des Adjoints au Maire

Suite à la démission de Claude MERLY de ses fonctions de Maire de la Commune de Marchiennes et de son poste de conseiller municipale par courrier adressé au Préfet du Nord le 14 février 2024 et après acceptation de Monsieur le Préfet par arrêté préfectoral actant la démission le 23 février 2024, il convient de procéder à l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

1er adjoint : DESCHODT Philippe
2ème adjoint : GOUPY Valérie
3ème adjoint : MIRAGLIA Donato
4ème adjoint : FRACKOWIAK Séverine
5ème adjoint : ROUSSEAU Pascal
6ème adjoint : HURIAU Carole
7ème adjoint : DELEMER Bernard
8ème adjoint : KOPEC Catherine

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 7 MARS 2024

ID : 059-215903758-20240306-2024_SM_869-DE

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services



Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 25
- majorité absolue : 13

A obtenu :

La liste présentée ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Philippe DESCHODT, 1er Adjoint – Finance et Administration Générale
Valérie GOUPY, 2ème Adjoint – Enseignement, Animation et Jeunesse
Donato MIRAGLIA, 3ème Adjoint – Travaux et urbanisme
Séverine FRACKOWIAK, 4ème Adjoint – Environnement et développement durable
Pascal ROUSSEAU 5ème Adjoint - Sport et vie associative
Carole HURIAU 6ème Adjoint – Culture et Patrimoine
Bernard DELEMER, 7ème Adjoint – Fêtes et Cérémonies
Catherine KOPEC, 8ème Adjoint – CCAS et actions sociales

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ

